



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E151981

VALABLE JUSQU'AU 07/12/2023

ÉDITÉ LE 23/05/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 19/11/2015

Forme juridique : SAS

Capital : 164 464

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANNECY 351782743 RCS ANNECY

Siret : 351 782 743 00212

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 141835057

Assurance Responsabilité Civile :
XL INSURANCE FR00020066LI

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2021

Raison sociale : GARANKA SUD EST (AGENCE)

150 AVENUE DU 08 MAI 1945
69100 VILLEURBANNE

Téléphone : 04 72 65 16 80

Portable : 06 76 72 93 60

Fax :

Site Internet : garanka.fr

E-mail : qualifications-gse@garanka.fr

Responsabilité légale :
NATHAN MARC PRÉSIDENT / PAPON FLORENCE DIRECTRICE GENERALE

Effectif moyen : 34 Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	08/12/2020
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	01/10/2019
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	08/12/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LYON
16 RUE DES BROSSES
BATIMENT A
1ER ETAGE
69100 VILLEURBANNE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.